

MOTION DE LA COMMISSION MEDICALE D'ETABLISSEMENT

Le Décret arrêté le 28.09.2020, modifiant les échelons de la grille des émoluments des praticiens hospitaliers, par la fusion des 4 premiers échelons proposée dans le plan "Investir pour l'hôpital 2019", laisse les communautés médicales perplexes et très inquiètes.

En effet, nous constatons une réelle iniquité du déroulé de carrière avec une perte d'ancienneté de 4 ans pour les praticiens déjà nommés par rapport aux nouveaux entrants. Ceci apparaît d'autant plus que la refonte totale de la grille n'est, à ce jour, pas mise en œuvre.

L'ensemble des communautés médicales pensent que, malgré les discours annoncés lors du Ségur de la Santé, il n'est pas suffisamment tenu compte de la situation des praticiens hospitaliers du service public qui se sont pourtant pleinement engagés lors de ces deux premiers épisodes de pandémie COVID-19.

Le plan « Investir pour l'hôpital 2019 » et les accords du Ségur ne répondent pas, aux yeux de l'ensemble des praticiens de l'hôpital, aux défis de l'attractivité et de la fidélisation. Trop de praticiens, qu'ils soient en milieu de carrière ou qu'ils subissent la pénibilité de la permanence des soins en sont les oubliés. Or, ils représentent les forces vives et l'ossature médicale de nos hôpitaux.

C'est dans ce contexte qu'apparaît le projet de loi RIST. En débattre en pleine crise sanitaire et alors que les ordonnances tant attendues sur la remédicalisation de la gouvernance ne sont pas connues est un affront vis-à-vis des communautés médicales en remettant déjà en cause les équilibres qui faisaient consensus et qui devaient se traduire réglementairement. Les trois Conférences de PCME ont déjà fait part de leurs refus d'avaliser la majorité de ces propositions et demandé le report de cette loi.

L'ensemble des professionnels hospitaliers font face avec efficacité, courage et dignité à une situation sanitaire hors norme et épuisante tant physiquement que psychologiquement. Nous souhaitons, une nouvelle fois, vous alerter sur la situation sociale explosive au sein de nos établissements. Les praticiens, comme l'ensemble des soignants, ont un besoin urgent d'être reconnus et soutenus sans réserve. Le malaise dans notre communauté médicale grandit toujours. Or, les éléments jusqu'alors proposés ne suffisent pas à entrevoir une amélioration notable sur l'attractivité, les conditions d'exercice et la qualité de vie au travail des Praticiens Hospitaliers.

Les moyens « historiques » annoncés ces derniers mois ne combleront pas le fossé creusé ces quinze dernières années et laissent nos communautés incrédules et inquiètes, tant la visibilité des mesures annoncées reste réduite. Nous devons repartir sur une dynamique de projets médicaux portés par les professionnels dans nos hôpitaux et nos GHT pour retrouver du sens à notre mission.

Nous souhaitons donc que l'ensemble de ces sujets soient clarifiés et qu'un premier signal soit rapidement envoyé en appliquant à tous la nouvelle grille des praticiens hospitaliers.

En effet, indépendamment de l'indemnité du service public hospitalier, la refonte de cette grille doit être perçue par tous les praticiens, sans exception, comme un facteur majeur de cohésion, d'attractivité et de fidélisation médicale des hôpitaux publics.

Fait le 27/01/2021 à Rouen

Professeur Pierre MICHEL
Président de la
Commission Médicale d'Établissement
CHU - Hôpitaux de Rouen

Le Président de CME